

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LES BAMBINS
Procès-verbal du conseil d'école du lundi 4 mars 2024

Membres présents : M. Thomas (maire) ; M. Clair (conseiller)
Mmes Tachon, Raquin, Hermey, M. Mieszcak (membres élus au conseil d'école),
Mmes Song, Cruz, Mijieux, Saccone, Brisset (professeures des écoles)

Excusées : Mme Michel (représentante de l'association Baud'mômes), Mme Delhomme (DDEN)

ORDRE DU JOUR :

1 Validation du procès-verbal du 1^{er} conseil d'école

Le procès-verbal est validé par le conseil d'école.

2 Points sur les effectifs

Les effectifs restent stables malgré des départs et des arrivées :

- Classe des PS/MS : déménagement d'un élève de PS, arrivée d'un élève de MS, effectif de 20 élèves (10 PS, 10 MS)
- Classe des GS/CP : déménagement d'un élève de CP et arrivée d'un élève de CP, effectif de 12 élèves (8 GS, 4 CP)
- Pas de changement pour la classe des CE1/CE2, effectif de 19 élèves
- Classe des CM1/CM2 : déménagement d'un élève de CM2, arrivée d'un élève de CM2, effectif de 25 élèves (13 CM1, 12 CM2).

Ce qui représente un total de 76 élèves.

3 Consultation sur les rythmes scolaires

L'organisation du temps scolaire est valable pour une durée de 3 années. Nous arrivons à la fin de cette échéance et il est donc nécessaire de discuter des modalités du temps scolaire. Le conseil d'école à l'unanimité décide de poursuivre la même organisation du temps scolaire sur 4 journées d'école. (Voir emploi du temps ci-joint).

4 Règlement intérieur de l'école

Le 16 novembre 2023 a été publié le nouveau règlement départemental. Ce document permet d'élaborer le règlement intérieur de l'école. Il y a plusieurs modifications à ajouter (voir règlement départemental ci-joint) :

- Le recours au procureur de République pourra se faire en cas d'absences injustifiées et après dialogue avec la famille.
- La possibilité d'exclure un élève pour une durée maximale de 5 jours (sous certaines conditions) puis de le changer d'école (sous certaines conditions encore).
- Chaque école doit avoir un protocole de lutte contre le harcèlement scolaire. Nous avons adhéré au protocole Phare qui nous permet de solliciter une équipe ressource en cas de situation d'intimidation.
- Les sorties scolaires obligatoires peuvent comprendre dorénavant la pause méridienne, ce qui n'était pas le cas avant. Les sorties facultatives sont celles dont les horaires dépassent le temps scolaire.
- Le PPMS est élaboré par la DSDEN avec avis du directeur d'école.

Par ailleurs, il nous a été demandé de retirer dans le règlement intérieur la mention d'un goûter car ce dernier était pris trop tard par rapport au repas de midi (au minimum 2 heures avant le déjeuner). Cet article sera donc retiré du règlement de l'école.

5 La charte de la laïcité

Notre école adhère à la charte de la laïcité (ci-jointe). Elle est affichée à l'école et fait l'objet d'une étude pour les élèves de CM1/CM2 dans le cadre de l'enseignement de l'EMC. Elle date de 2013 et permet de réaffirmer le principe de laïcité à l'école.

6 La charte du numérique

Cette charte à destination des élèves leur présente les bons usages du numérique afin de les responsabiliser dans leurs pratiques. Elle est un contrat de « bon usage » entre l'école, l'élève, et ses parents. (Ci-jointe).

7 Bilan des projets réalisés en périodes 2 et 3

Réalisés en période 2 et 3 :

Fête de la science

L'école a participé à la *fête de la science* du 9 octobre au 24 novembre sur le thème d'en mouvement pour les JO. Pour le niveau 1, la mission était : Comment le corps plie-t-il pour bouger ? Les trois défis étaient : comment faire une statue avec mon corps ? Comment bouge mon corps lorsque je fais du sport à l'école ? Quelles solutions techniques peut-on utiliser pour créer un monstre articulé ? Pour le niveau 2 la mission était : Notre corps en mouvement. Les trois défis étaient : postures possibles ou impossibles ? Bouger/ ne pas bouger et les bonnes postures à adopter en classe. Pour le niveau 3, la mission était : Comment le corps transforme les aliments en nutriments ? Les trois défis étaient Qu'est-ce que le pouls ? Qu'apporte le sang à nos organes ? Faut-il manger avant une compétition sportive ? Les élèves se sont tous impliqués dans cette fête et apprécient les échanges avec le maître du jeu.

- *Le nom de l'école* : un vote a été organisé avant les vacances de Noël. Les propositions étaient les suivantes : l'école des apprentis sages, l'école de l'avenir et l'école des bambins. C'est l'école des bambins qui a été retenu. Il y a eu 52 votants, 27 voix pour l'école des bambins, 13 pour l'école de l'avenir et 12 pour l'école des apprentis sages. Chaque famille avait une voix ainsi que la municipalité et le personnel de l'école.
- *Programme Phare* : les élèves du CE2 au CM2 ont répondu à un questionnaire sur le harcèlement. Ce document a permis de mettre en avant certains comportements inappropriés tels que les bagarres, se faire mal, les insultes. Ce questionnaire a mis en évidence le fait que certains élèves se sentent seuls. Cela va nous permettre de mettre en place des actions pédagogiques afin de travailler sur ces problèmes.
- *Cérémonie du 11 novembre* : une vingtaine d'enfants a chanté la Marseillaise.
- *« Ecole et cinéma »* : Les PS/MS et les GS/CP se sont rendus au cinéma le 16 novembre pour visionner « Loups tendres et loufoques ». Les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont eu une séance le 17/11 afin de voir « Pierre et loup ».
- *Noël* : Le repas de Noël a eu lieu le vendredi 22/12. Le passage du père Noël à l'école s'est déroulé le 21/12. Il a apporté un livre à chaque enfant, des jeux pour les classes et offert un goûter dans la salle des fêtes. (Financé par la municipalité).
- *Gymnase* : nous nous sommes rendus au gymnase pour des activités sportives les jeudis 11/01, 18/01, 25/01 et 01/02. Merci aux parents qui nous ont accompagné.
- *Bibliothèque de la Clayette* : les PS/MS et les CE1/CE2 y sont allés le 9 janvier, les CM1/CM2 le 12/01 et les GS/CP le 19/01. Ce fut l'occasion de découvrir le lieu et d'emprunter un livre.
- *Anglais* : les CE1/CE2 ont participé à English weekly (du 25 septembre au 1^{er} décembre). C'était un projet qui a permis de réaliser de nombreuses activités en anglais en s'appuyant sur des ressources hebdomadaires. Les

productions ont pu être partagées aux autres classes qui participaient. Les CM1/CM2 ont participé à des défis sur le thème des JO. 5 défis préparatoires permettaient de s'entraîner pour le jour J (le 15 février). Ces défis sont organisés sur le même principe que la fête de la science.

- *Carnaval* : il a été célébré le vendredi 16 février.

8 Projets à venir

- *La course aux nombres* : du 11 au 22 mars et du 13 mai au 7 juin, épreuves de mathématiques à partir du CP.

- *Projet fresque* : dans le cadre d'un PEAC (projet éducation artistique et culturelle), nous allons réaliser une fresque à l'école lors d'une résidence d'artiste. Nous allons accueillir Mme Virginie Cétaire alias Poulpykiss du 11 au 15 mars. C'est une artiste peintre et sculpteur. La fresque sera sur le grand mur du préau. Nous avons dessiné en classe, à raison d'une séance par semaine. Ces dessins ont été envoyés à Mme Cétaire afin qu'elle crée le dessin de la fresque. Les élèves pendant la semaine de résidence viendront par groupes de 5 pour mettre en couleur la fresque. Chaque groupe passera une fois par jour sauf le vendredi. Nous souhaitons également intégrer dans la fresque le nom de l'école. Une inauguration de la fresque en présence de l'artiste aura lieu le vendredi 15 mars à 16h15. Pour ce projet nous avons un financement de 1 440 euros, le coût total du projet est 3 000 euros. Une demande d'aide de 200 euros a été faite à l'OCCE. Elle a été acceptée. La différence sera financée par la coopérative scolaire.

- *Voyage à Lyon le mardi 2 avril* : en lien avec le projet fresque nous souhaitons nous rendre à Lyon pour différentes activités. Chaque classe se rendra au musée urbain Tony Garnier pour une balade à la loupe. Lors d'un parcours au pied des murs peints, les enfants, cartes à indices en mains, sont invités à découvrir et décrypter les cités idéales imaginées par des artistes internationaux. Les élèves de la PS au CP se rendront au petit musée de Guignol et assisteront à un spectacle de Guignol dans le parc de la Tête d'Or. Les élèves du CE1 au CM2 participeront à une visite guidée des murs peints de la Croix-Rousse d'une durée de 2 heures. Chaque classe aura son propre guide.

Coût du voyage : 400 euros pour le musée Tony Garnier, 64 euros pour le musée de Guignol, 288 euros pour le spectacle, 340 euros pour les visites guidées, 1360 euros de bus. Ce qui fait un total pour 2452 euros soit 32 euros par enfant.

- *Service sanitaire* : notre école a été retenue pour accueillir 6 étudiants (3 en médecine et 3 en kinésithérapie) durant la semaine du 8 au 12 avril. L'objectif est de mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé. Le thème choisi avec eux est le sommeil et les écrans. Après discussions, l'intervention se fera seulement à partir du CE1. En effet, il était trop compliqué pour eux d'adapter un support pour les plus petits. Ils interviendront le lundi et le vendredi dans chaque classe (1/2 journée par classe). Un questionnaire sera distribué en amont afin d'impliquer les familles. Les élèves auront chacun un livret pour les accompagner dans le défi « 5 jours sans écran ».

- *La bibliothèque* : les PS/MS et les CE1/CE2 s'y rendront le jeudi 4 avril, les GS/CP le vendredi 5 avril pour une séance ludique avec un animateur de la ludothèque et les CM1/CM2 le mardi 28 mai pour une séance autour de l'Education aux Médias et à l'Information.

- *Le prix des Incorruptibles* : nous poursuivons la lecture des différents livres. La date butoir pour le vote est le 22 mai. Nous nous rendrons à la mairie le pour voter le 16 mai (matin).

- *Projets en lien avec les JO* : nous mettrons en place les olympiades de la lecture avec l'école des Loisirs. Elles auront lieu du 22 avril au 5 juillet. Il s'agit de 5 épreuves mêlant lecture et pratique sportive : la lecture d'obstacles, la lecture dansée, la lecture relais, le sprint de lecture et le handi-dessin. Nous participerons également à OlymPar(ts)is : c'est une semaine de défis artistique qui débiteront le 29/04 sur le thème du voyage culturel de la flamme.

- *USEP* : bilan des cotisations : 654 euros de cotisations versées par les familles et 619 euros de cotisations versées à l'USEP. Il faut souligner une bonne participation des familles. Le 8 mars les GS/CP et les CE1/CE2 se

rendront à une rencontre athlétisme à Paray le Monial. Le 15 mars les PS/MS et les GS/CP iront à Vitry en Charolais pour une rencontre jeux d'orientation. Les CM1/CM2 se rendront au Creusot le mardi 7 mai pour les jeux de Saône et Loire. Ils s'y rendront avec la classe des CM1/CM2 de St Maurice les Châteauneuf. En effet l'adhésion à l'USEP donne droit à un transport « gratuit » pour se rendre à une rencontre organisée par cette dernière. La condition pour bénéficier de ce trajet gratuit est que le bus soit rempli le plus possible. C'est pourquoi la classe des GS/CP qui grâce à son faible effectif bénéficie de 2 sorties.

- La photo de classes aura lieu le 13 mai.
- Le prix « Lis les bulles en Charolais » : les élèves de CM2 doivent lire une sélection de 5 BD. Ce prix est en lien avec le collège puisque c'est Mme Aublanc la professeure documentaliste qui l'anime. Les élèves voteront pour leur BD préférée, leur vote sera transmis au collège.
- Visite au collège : les CM2 se rendront au collège le lundi 27 mai.

9 Point sécurité

Le 2nd exercice incendie a eu lieu ce matin. Bonne réaction des élèves.

10 Projet notre école faisons la ensemble

Au 1^{er} conseil d'école, nous avons évoqué la volonté de participer à ce dispositif. Notre idée était de s'appuyer sur du matériel numérique performant (tablette et ordinateur portable) pour rendre notre pédagogie plus attractive et plus efficace. Cependant, ce projet ne rentre pas dans les critères notre école faisons la ensemble. C'est pourquoi nous n'avons pas continué les démarches dans ce sens. Nous sommes en train de réfléchir à un projet vraiment innovant pour notre école. Nous avons pensé à une correspondance avec des élèves de pays francophones et la création d'un journal scolaire en ligne.

11 Coopérative scolaire

Solde au 02/11 : 5878,93 €.

Dépenses : abonnements magazines : 85 € achat horloge : 5,99 € prix des Incorruptibles : 413,43 € cinéma : 222 € bricolage de Noël : 221,14 € cotisations USEP : 619 €

Recettes : cotisations des parents USEP : 654 € vente de cartouches : 122,39 € OCCE : 200 € subvention PEAC : 1440 €

Solde au 04/03 : 6728,76 €.

Attention : 2 000 € sont à déduire car ils sont destinés au prochain voyage de 2 jours. Chaque année, Baud'mômes nous verse 1 000 euros que nous gardons de côté en prévision du voyage.

12 Association Baud'mômes

Le marché de Noël a eu lieu le 24 novembre, le loto aura lieu le 10 mars et la fête de l'école le 15 juin. Le marché de Noël a rapporté 633,26 euros. 40 grilles ont été vendues, ce qui représente la somme de 948,97 euros. Elle sert à acheter une partie des lots du loto.

13 Questions diverses

Un grand merci à la municipalité pour tous les travaux effectués à l'école. En particulier les préparatifs pour les murs de la fresque. Les délégués de parents demandent à la mairie s'il serait possible de mettre en place une étude pour faire les devoirs. Il a été décidé que les délégués de parents feraient passer un mot aux familles pour définir les besoins de ces dernières.

La secrétaire : Coralie Cruz



La présidente : Marie Saccone



CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAIQUE •••

- 1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
- 2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
- 3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
- 4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- 5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
- 6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
- 7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- 8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
- 11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- 12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
- 13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
- 14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- 15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

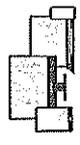


Charte des bons usages DU NUMÉRIQUE

version élève

Cette charte est un contrat de « bon usage » entre l'école, l'élève, et ses parents.
À L'ÉCOLE, JE M'ENGAGE À :

- Respecter le matériel numérique : en prendre soin, conserver les réglages, etc.
- Utiliser le matériel numérique quand c'est autorisé



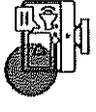
- Faire des recherches de façon sécurisée en utilisant Qwant Junior
- Vérifier les sources d'information



- Respecter les autres et bannir les comportements blessants : insultes, discrimination, harcèlement, etc.
- Respecter les droits d'auteur des contenus en ligne que je souhaite utiliser



- Diffuser du contenu avec l'autorisation d'un adulte



- Protéger mes informations personnelles en ligne
- Préserver ma santé et mon bien-être : limiter le temps d'écran, faire des pauses, etc.
- Réduire l'impact du numérique sur l'environnement : éteindre les appareils, réduire le stockage, etc.



- Me connecter en ligne sous la supervision d'un adulte



Signature de l'élève

Signature des parents

Signature de l'enseignant